

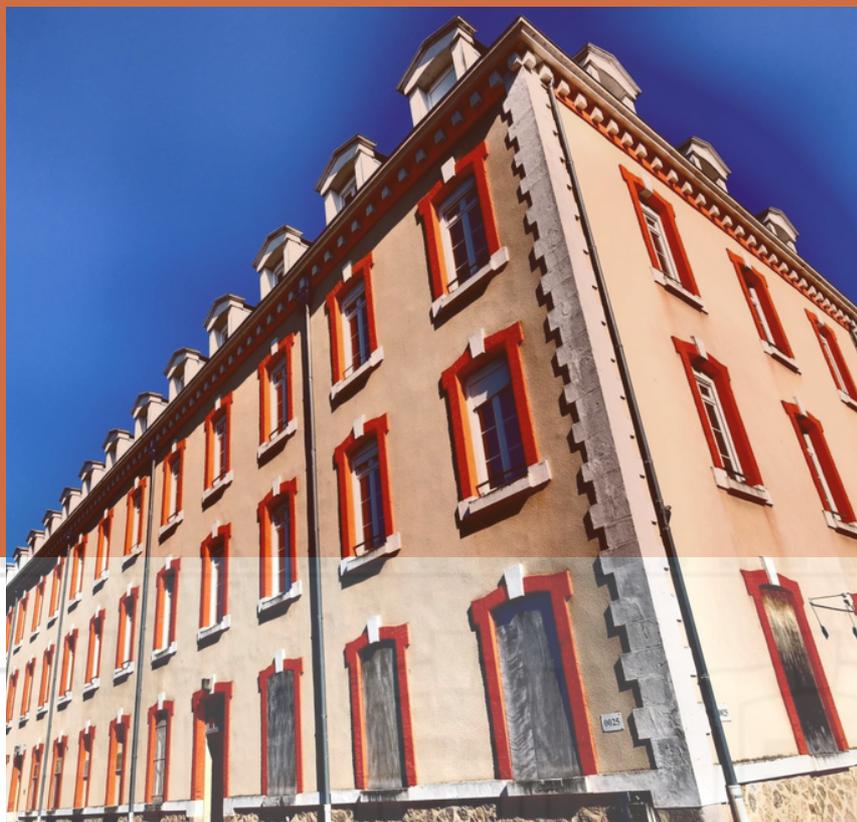


Guide des coopérateur.rices

SCIC BÂTIMENT 25

Juin 2023

A PROPOS DE BÂTIMENT 25



Au cœur de Limoges et au cœur du quartier Carnot-Marceau, Bâtiment 25 est un tiers-lieu de 2 500 m² co-construit autour de l'esprit de fabrique et de l'innovation sociale : faire ensemble & travailler autrement, culture de proximité, artisanat de territoire, économie circulaire...

Bâtiment 25 offrira les espaces suivants :

- Boutique d'artisanat local
- Des espaces de bureaux partagés & privatifs
- Un espace événementiel avec bar et restauration
- Des ateliers artisanaux partagés & privatifs

*Donner à Limoges, un lieu de vie nécessaire,
pour Expérimenter, Créer, Partager & Agir pour demain*

UNE SCIC, C'EST QUOI ?



La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est à la fois :

- Une coopérative, gérée de manière démocratique par l'ensemble de ses sociétaires, selon le principe 1 coopérateur = 1 voix.
- Une dynamique collective impulsée par des parties prenantes issues de différents horizons, qui s'unissent pour porter un projet répondant aux critères de l'ESS.
- Une société commerciale, soumise comme toute entreprise à un impératif de viabilité économique.

Bâtiment 25 est une SCIC SAS à capital variable, constituée le 18 avril 2023 et immatriculée le 3 mai 2023 au RCS de Limoges.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



L'assemblée générale des sociétaires (collectivement propriétaires de la coopérative) dispose des pouvoirs décisionnaires les plus étendus, notamment pour :

Elire et révoquer leurs représentant·es au sein du Conseil Coopératif

Voter les grandes orientations stratégiques

Approuver les comptes

Modifier les statuts.

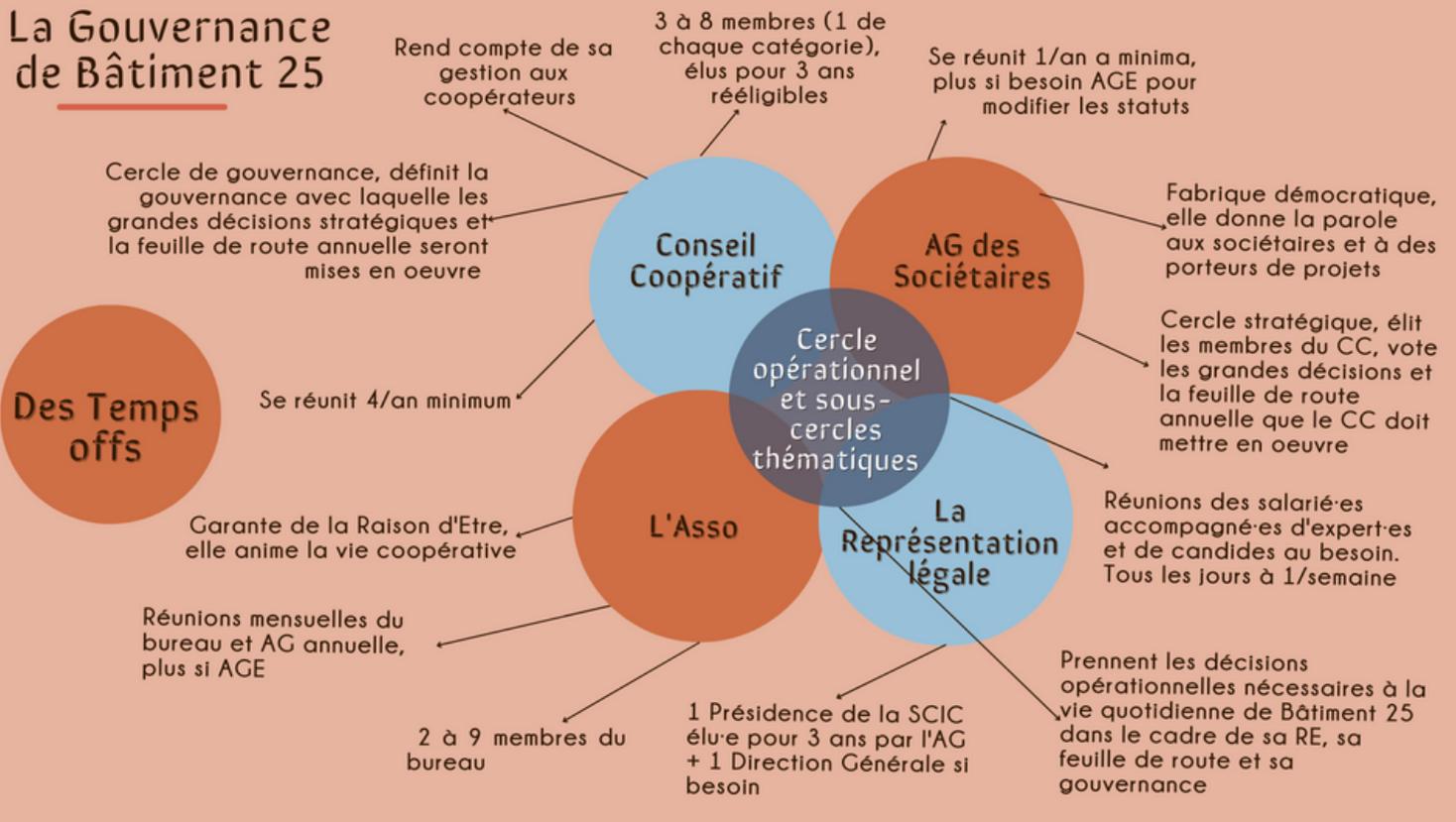
Fabrique démocratique, l'assemblée générale donne la parole aux sociétaires et aux porteurs de projets.

Le Conseil Coopératif se compose de 3 à 8 membres élus pour 3 ans par l'assemblée générale. Il a pour mission d'appliquer la feuille de route annuelle fixée par cette dernière et de lui rendre compte de sa gestion.

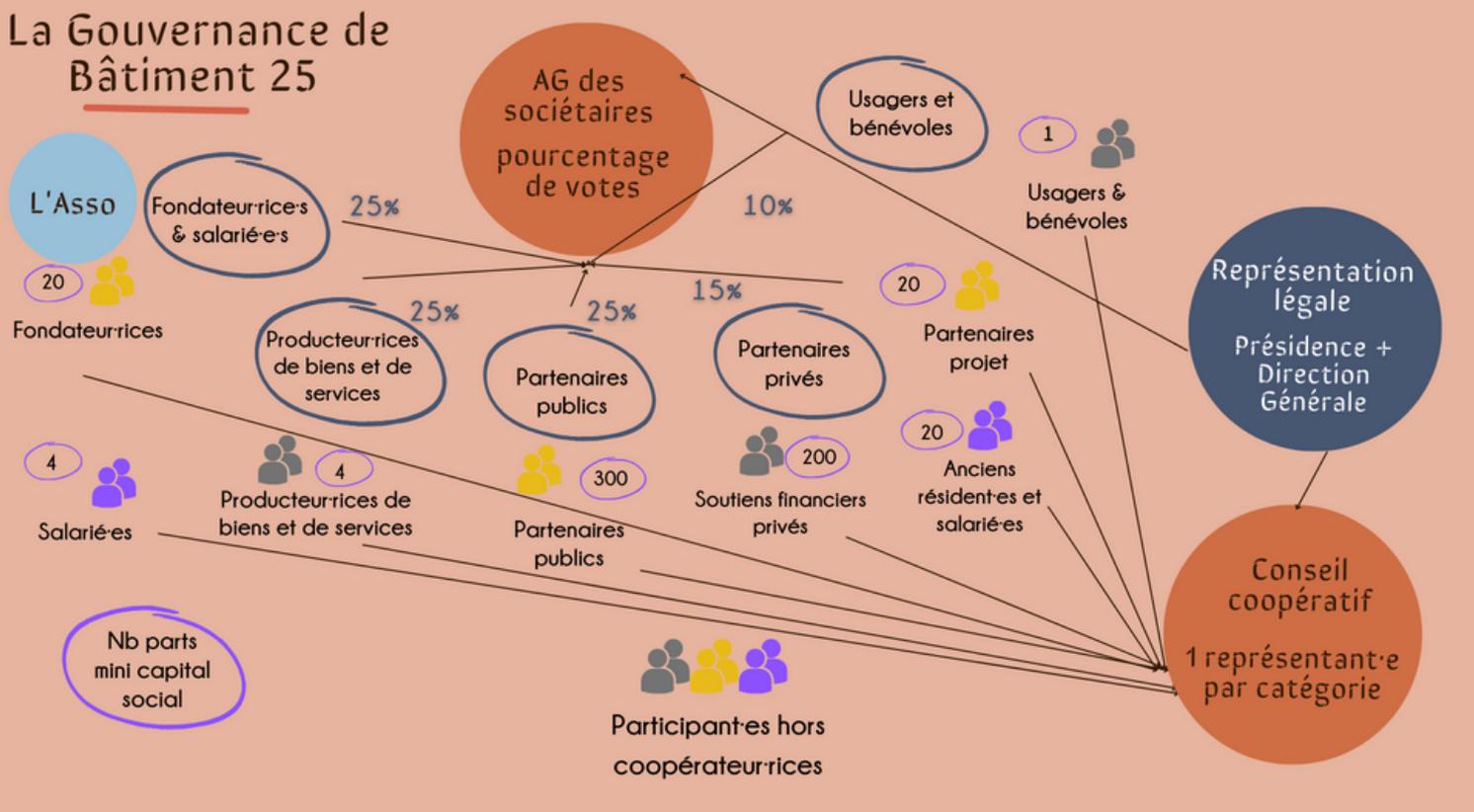
La représentation légale de la SCIC est assurée par un·e Président·e, élu·e pour 3 ans par l'assemblée générale.

LA GOUVERNANCE BÂTIMENT 25

La Gouvernance de Bâtiment 25



La Gouvernance de Bâtiment 25



QUI PEUT DEVENIR SOCIÉTAIRE ?



Toute personne physique ou morale peut acquérir des parts sociales de la SCIC et devenir coopérateur·rice : particulier, entreprise, micro-entrepreneur, association, collectivité territoriale...

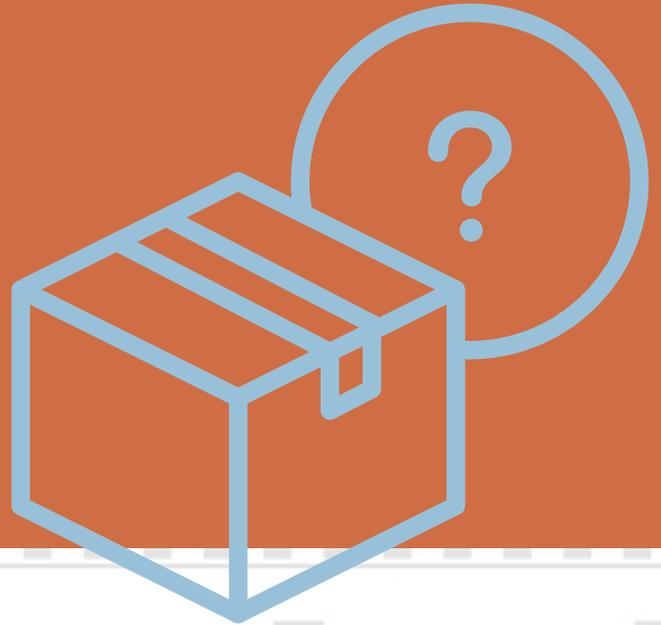
COMMENT DEVIENT-ON SOCIÉTAIRE ?

En achetant une ou plusieurs parts sociales, titres de propriété dont l'ensemble compose le capital social de la SCIC.

Les parts sociales sont souscrites en une seule fois. Contrairement à une association, où la cotisation est due chaque année, elles sont définitivement acquises à leur souscripteur·rice, qui devient à la fois copropriétaire de la SCIC et dispose d'une voix en assemblée générale, quel que soit le nombre de parts détenu.

Le montant de la part sociale de la SCIC Bâtiment 25 est de 25 €.

COMBIEN DE PARTS PUIS JE SOUSCRIRE?



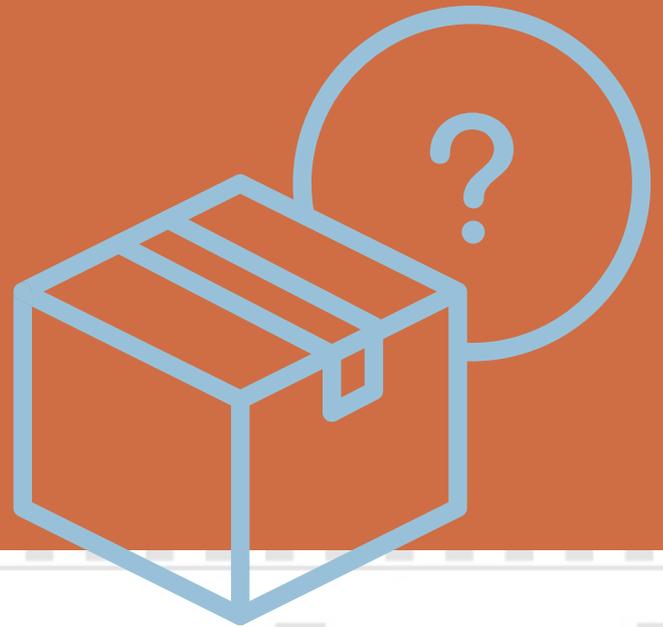
Autant que vous voulez !

D'une part sociale à plusieurs milliers, c'est vous qui jugez de ce qui vous semble juste comme engagement dans la vie de la coopérative.

Toutefois, les sociétaires de la SCIC étant répartis par catégories (au nombre de 8), ils doivent respecter les minima de souscription fixés par les statuts (voir tableau). Mais rien ne les empêche de souscrire un nombre de parts sociales supérieur au minimum de leur catégorie, pour témoigner de leur engagement dans Bâtiment 25 et soutenir son projet de territoire. Les collèges déterminent le pouvoir de vote et non le nombre de parts sociales.

L'Etat accorde un crédit d'impôt de 18 % sur le montant total versé en parts sociales, à condition de les conserver pendant au moins 5 ans.

COMBIEN DE PARTS PUIS JE SOUSCRIRE?



Collège	N°	Catégorie	Nb parts sociales minimum	Part de vote
Bâtisseur·ses	1	Fondateur·rices	20	25%
	2	Salarié·es	4	
Producteur·rices de biens et de services	3	Producteur·rices de biens et de services	4	25%
Partenaires publics	4	Partenaires publics	300	25%
Partenaires privés	5	Soutiens financiers privés	200	15%
	6	Ancien·es résident·es et salarié·es	4	
	7	Partenaires projet	20	
Usagers et Bénévoles	8	Usagers & bénévoles	1	10%

A QUOI SERT LE CAPITAL SOCIAL ?



Grâce à l'apport financier des sociétaires, la SCIC constitue son capital social, témoignant de la solidité de la société. Il permet à Bâtiment 25 de dialoguer avec les financeurs et de leur fournir un fond de garantie indispensable pour mener à bien les investissements nécessaires à l'ouverture du tiers-lieu. Sans capital social, la SCIC est une voiture sans carburant : elle ne peut ni avancer, ni développer son offre de services, ni envisager l'émergence de nouvelles activités.

Le capital social cible de Bâtiment 25 a été estimé à 50 000 € mini pour garantir les emprunts à contracter. Il pourra évoluer dans le temps, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

POURQUOI DEVENIR SOCIÉTAIRE?



Pour co-construire un projet porteur de sens

Pour s'impliquer dans la vie quotidienne du tiers lieu en participant aux décisions collectives,

Pour être force de proposition, en prenant part aux choix stratégiques

Pour porter les valeurs du tiers lieu

Rejoignez l'aventure
BÂTIMENT 25 !

BÂTIMENT 25 EN IMAGES...





BÂTIMENT 25

Siège social :
6 av. Lucien Faure
87100 Limoges
info@batiment25.fr
06 60 14 22 33
batiment25.fr

